

36 questions
en vue
des élections
du 9 juin

Le grand questionnaire 2024



> Les engagements concrets des partis francophones pour les **aidants-proches**



ecolo



Qui sommes-nous ?



Ce questionnaire a été élaboré par le Service Étude & Plaidoyer de l'ASBL Aidants Proches. Notre association est le centre de référence pour les aidants-proches en Wallonie, en Communauté française et au niveau fédéral. Notre mission : les reconnaître, les soutenir, les informer, les orienter et défendre leurs droits, peu importe la situation de dépendance du proche aidé.

Avec nos homologues bruxelloises, nous sommes les seuls à aborder cette thématique de manière globale et sans distinction de pathologie, dans la partie francophone du pays. Notre approche pluraliste rassemble divers acteurs auxquels nous donnons également au besoin des formations, pour une concertation efficace et une voix unie.

Un aidant-proche est une personne qui aide régulièrement et sans rémunération un proche en perte d'autonomie en raison d'une maladie, d'un handicap ou de l'âge. Ce proche peut être un parent, un enfant, un ami, un voisin, un collègue...

Nous sommes tous, avons tous été ou serons tous aidant-proche un jour.



Pourquoi ce questionnaire ?

Il est le fruit d'un travail collectif entre nos ASBL wallonne et bruxelloises. Notre point de départ a été notre mémorandum du 21 juin 2023, où nous avons rassemblé nos revendications en vue des élections régionales, fédérales et européennes du 9 juin 2024.

Des aidants-proches ont également été invités à participer à son élaboration. Leur contribution a été essentielle pour formuler les questions et les attentes concrètes du plus d'un million de citoyens qui sont dans cette situation en Belgique. Il reste en effet énormément de choses à faire pour soutenir ces héros du quotidien.

Les 36 questions que nous avons préparées ont été soumises aux six principaux partis démocratiques francophones. Nous leur avons demandé de nous communiquer leurs réponses par écrit, avec des commentaires limités pour en faciliter la lecture. Lorsque cette contrainte n'était pas respectée, nous les avons résumés de la façon la plus fidèle possible.



Mode d'emploi

Ce document est dynamique. Cela signifie qu'en cliquant sur une question dans le sommaire, vous arriverez directement à la page qui en donne tous les résultats.

Pour revenir au sommaire, il vous suffit de cliquer sur la mention « Retour aux questions » en bas à droite de la page sur laquelle vous vous trouvez.

LES ALLOCA- TIONS

36 questions sur 10 thématiques

1. Êtes-vous favorable à relever le montant des allocations sociales liées à la perte d'autonomie et au besoin de soins pour que ces situations n'entraînent pas une précarité des familles concernées ?
2. Êtes-vous favorable à la suppression du statut de cohabitant qui a un impact particulièrement négatif pour les femmes, majoritaires parmi les aidants-proches ?
3. Êtes-vous favorable à une indemnité financière pour les aidants-proches reconnus, plafonnée en fonction des revenus ?

LE CHÔMAGE

4. Êtes-vous favorable à ce que la dispense de disponibilité pour les demandeurs d'emploi qui sont aidants-proches soit mieux rémunérée ?



LES CONGÉS

5. Êtes-vous favorable à ce que la durée du congé thématique pour aidant-proche soit allongée ?
6. Êtes-vous favorable à l'assouplissement des critères d'octroi du congé thématique pour aidant-proche ?
- 6bis. Vous êtes favorable à l'assouplissement des critères d'octroi pour le congé thématique pour aidant-proche. De quelle manière ?
7. Êtes-vous favorable à ce que les congés thématiques (congé parental, pour soins palliatifs, pour assistance médicale et pour aidant-proche) soient mieux rémunérés ?
8. Êtes-vous favorable à ce que les 5 jours de congé d'aidant par an soient financés par la sécurité sociale ?

IV.

LE DROIT AU RÉPIT



9. Êtes-vous favorable à instaurer un droit au répit financé pour les aidants-proches ?
10. Êtes-vous favorable à renforcer les dispositifs de répit existants ?

V.

LES DROITS ET AVANTAGES



11. Êtes-vous favorable à la mise en place d'un plan aidants-proches ?
12. Êtes-vous favorable à l'élargissement de la reconnaissance comme aidant-proche aux situations dans lesquelles la personne aidée réside en institution de manière permanente ?
13. Êtes-vous favorable à adapter la législation sur le droit du travail pour reconnaître les droits suivants aux aidants-proches ?
14. Êtes-vous favorable à ce que le statut d'aidant-proche soit un des critères pris en compte pour l'octroi prioritaire d'un logement social ?
15. Êtes-vous favorable à systématiser la « raison d'équité » pour l'aidant-proche qui souhaite obtenir un revenu du CPAS même s'il n'est pas disponible sur le marché de l'emploi au vu de son rôle d'aidant ?
16. Êtes-vous favorable à l'octroi d'autres droits sociaux dans le cadre de la loi de reconnaissance de l'aidant-proche que le seul congé thématique pour aidant-proche actuel ?

V.

LES DROITS ET AVANTAGES



17. Êtes-vous favorable à la création d'un code Inami spécifique pour encourager une visite de prévention détaillée et un bilan annuel chez le médecin traitant pour les aidants-proches ?
18. Êtes-vous favorable à élargir les dispositifs tels que titres-services, ALE et agences d'intérim pour des missions d'assistance personnelle ?
19. Êtes-vous favorable à instaurer en Wallonie et à Bruxelles un dispositif comparable à l'assurance autonomie flamande (« Zorgkas ») qui permet de soutenir les aidants-proches ?
20. Êtes-vous favorable au développement d'un dispositif de valorisation des acquis de l'expérience et des compétences, tant pour les jeunes aidants-proches que pour les adultes dans le cadre d'une insertion sociale et professionnelle ?
21. Parmi les avantages suivants, quels sont ceux qui devraient selon vous être accordés aux aidants-proches ?

V.

LES DROITS ET AVANTAGES



22. Parmi les dispositifs suivants permettant l'accompagnement des aidants-proches après le décès de leur proche, cochez ceux pour lesquels vous êtes favorable.
23. Êtes-vous favorable à la création d'un espace démocratique et représentatif pour les aidants-proches comme le Parlement des aidants en Écosse ?
24. Avez-vous une autre proposition concrète pour faire avancer la protection et le soutien des aidants-proches ?

VI.



FISCALITÉ

25. Êtes-vous favorable à la déductibilité fiscale des éléments suivants au bénéfice d'un aidant-proche et de la personne aidée ?

VII.

JEUNES AIDANTS- PROCHES



26. Êtes-vous favorable à rendre plus accessibles les transports scolaires et taxis sociaux aux jeunes aidants-proches ?
27. Êtes-vous favorable à l'assouplissement des conditions d'accès aux bourses d'étude aux jeunes aidants-proches ?
28. Êtes-vous favorable à l'élargissement du statut d'étudiant à besoins spécifiques à l'ensemble des jeunes aidants-proches fréquentant l'enseignement obligatoire et supérieur, en ce compris les CEFA ?
29. Êtes-vous favorable à la création obligatoire d'un « Référent jeunes aidants-proches » dans chaque école de l'enseignement obligatoire et supérieur ?
30. Êtes-vous favorable à l'instauration en Wallonie et à Bruxelles d'un système de « Kindreflex » comme cela se fait en Flandre ?

VIII.

INFOR- MATIONS



31. Êtes-vous favorable à l'obligation d'information sur le statut d'aidant-proche lors de l'octroi de statuts sociaux spécifiques par les administrations et les mutuelles ?
32. Êtes-vous favorable à la création obligatoire d'un référent aidants-proches dans les lieux suivants ?
33. Êtes-vous favorable à l'organisation obligatoire d'une formation sur l'aidance (statut, charge...) aux acteurs suivants, dans la formation initiale et dans la formation continue ?
34. Êtes-vous favorable à la création d'un label pour les communes, les entreprises et les écoles qui promeuvent des pratiques responsables et proposent des avancées concrètes pour les aidants-proches ?

IX.



PENSIONS

35. Êtes-vous favorable à ce que tous les temps consacrés à aider un proche dépendant soient inclus dans le calcul de la pension des aidants-proches ?

X.



RECON- NAISSANCE DE NOS ASBL

36. Vous engagez-vous à accorder la reconnaissance à nos associations (Aidants Proches Wallonie, Aidants Proches Bruxelles, Jeunes & Aidants Proches) afin qu'elles puissent pérenniser leurs activités ?

« Êtes-vous favorable à relever le montant des allocations sociales liées à la perte d'autonomie et au besoin de soins pour que ces situations n'entraînent pas une précarité des familles concernées ?

Par exemple : Allocations familiales majorées, APA, Allocation de remplacement de revenus...

	FAVORABLE	COMMENTAIRE FACULTATIF
		L'action des Socialistes durant la législature 2019-2024 a permis de rapprocher toutes les allocations sociales du seuil de pauvreté. Il faut poursuivre l'effort pour qu'elles tendent vers 110% de ce seuil.
		Le MR souhaite une réforme globale sur les allocations.
		-
		-
		-
		-

« Êtes-vous favorable à la suppression du statut de cohabitant qui a un impact particulièrement négatif pour les femmes, majoritaires parmi les aidants-proches ?

	FAVORABLE	COMMENTAIRE FACULTATIF
		Le PS souhaite inscrire l'individualisation des droits sociaux à l'ordre du jour de la prochaine législature. Il s'agit d'assurer la neutralité de la sécurité sociale devant les choix individuels de vie.
		-
		-
		-
		-
		-

“ Êtes-vous favorable à une indemnité financière pour les aidants-proches reconnus, plafonnée en fonction des revenus ?

	FAVORABLE	COMMENTAIRE FACULTATIF
	✓	Le PS veut poursuivre l'accès aux droits sociaux (allocations de chômage, dispense pour recherche d'emploi, assimilation des périodes d'aidance pour la pension, etc.) pour les aidants-proches et leur octroyer le statut BIM.
	-	-
	✓	-
	✓	-
	✓	-
	✓	-

« Êtes-vous favorable à ce que la dispense de disponibilité pour les demandeurs d'emploi qui sont aidants-proches soit mieux rémunérée ?

Actuellement, le montant journalier est de 14,42€/jour.

Oui, à hauteur d'une allocation de chômage classique			✓	✓	✓	✓
Oui, à un autre montant	✓					

COMMENTAIRE FACULTATIF

	Le PS souhaite revaloriser les allocations jusqu'au seuil de pauvreté.
	-
	-
	-
	-
	-

« Êtes-vous favorable à ce que la durée du congé thématique pour aidant-proche soit allongée ?

Il est actuellement de 3 mois à temps plein (ou 6 mois à temps partiel) par personne aidée, avec un maximum de 6 mois temps plein (12 mois à temps partiel) sur la carrière du travailleur salarié.

Oui, pour le doubler	✓		✓			✓
Oui, pour une autre durée		✓		✓	✓	

COMMENTAIRE FACULTATIF



Le ministre du Travail, Pierre-Yves Dermagne, a déjà triplé la durée du congé. Le PS souhaite poursuivre ces efforts et valoriser mieux leur travail invisible en automatisant l'ouverture de leurs droits découlant de leur statut.



Le système belge déjà très généreux et répondant à de nombreux besoins, le MR est favorable à un élargissement de ce congé d'un mois afin de garder un équilibre entre les besoins des familles et des employeurs.



-



Le PTB veut des congés adaptés aux besoins.



Nous proposons que le congé de trois mois puisse être renouvelé pour une durée maximale d'un an sur l'ensemble de leur carrière, avec une rémunération obligatoire de ce congé prise en charge par l'État.



-

« Êtes-vous favorable à l'assouplissement des critères d'octroi du congé thématique pour aidant-proche ?



eCOLO



Question complémentaire

“ Vous êtes favorable à l’assouplissement des critères d’octroi pour le congé thématique pour aidant-proche. De quelle manière ?



ecolo



Un score plus faible aux échelles d'évaluation reprises dans la législation



Une ouverture à une liste de pathologies (cancer, maladies psychiques...)



+ Autre réponse



Nous sommes pour l'activation du statut dans tous les cas de besoin.



Une révision des échelles d'évaluation en concertation avec le secteur.

Note : Bien que favorable à cet élargissement, le PS n'a pas précisé comment le réaliser.

« Êtes-vous favorable à ce que les congés thématiques (congé parental, pour soins palliatifs, pour assistance médicale et pour aidant-proche) soient mieux rémunérés ?



Oui, à hauteur d'une allocation de chômage classique



Oui, à hauteur d'un autre montant



COMMENTAIRE FACULTATIF

 Le PS souhaite revaloriser l'allocation d'interruption pour les congés thématiques qui est actuellement trop faible (de 897 € et de 1.527 € pour un travailleur isolé pour interruption complète) et qui doit au moins atteindre le seuil de pauvreté.

 Le MR est favorable à une augmentation du montant de l'allocation pour soins palliatifs, assistance médicale et pour les aidants-proches selon un pourcentage d'un salaire plafonné à définir.

 Absolument !

 Le PTB veut des congés sans perte de revenu.

 Les congés thématiques ne peuvent plus être la variable d'ajustement budgétaire comme sous la Vivaldi. Nous sommes favorables à une meilleure rémunération, fruit d'une négociation entre les partenaires sociaux.

 -

« Êtes-vous favorable à ce que les 5 jours de congé d'aidant par an soient financés par la sécurité sociale ?

Ces congés sont pris au sein des congés pour raison impérieuse.

	FAVORABLE	COMMENTAIRE FACULTATIF
		Le ministre PS Pierre-Yves Dermagne a créé le congé d'aidant qui permet de s'absenter jusqu'à 5 jours par an afin de fournir des soins médicaux à un proche ou une aide considérable. Nous souhaitons qu'il soit rémunéré par la Sécu.
		-
		-
		-
		-
		-

“ Êtes-vous favorable à instaurer un droit au répit financé pour les aidants-proches ?

	FAVORABLE	COMMENTAIRE FACULTATIF
	✓	Ce débat rejoint la volonté du PS de rendre accessibles davantage de congés thématiques pour les travailleurs.
	-	-
	✓	-
	✓	-
	✓	-
	✓	-

« Êtes-vous favorable à renforcer les dispositifs de répit existants tels que :

Des maisons de l'aide qui permettent un accompagnement psycho-social		✓	✓	✓	✓	✓
Des maisons de répit qui permettent des soins psycho-corporels	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Des maisons de répit qui permettent d'accueillir les personnes aidées pendant plusieurs heures ou plusieurs jours	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Des lieux de stage et de rencontre pour les jeunes aidants-proches		✓	✓	✓	✓	

COMMENTAIRE FACULTATIF



Le PS veut élargir l'offre résidentielle, notamment par des résidences alternatives, en permettant aux structures de pouvoir évoluer et développer des projets alternatifs innovants, tels que des maisons de répit.



-



-



-



-



-

« Êtes-vous favorable à la mise en place d'un plan aidants-proches ?

						
Oui, au niveau fédéral	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Oui, au niveau des Régions et Communautés		✓	✓		✓	✓

COMMENTAIRE FACULTATIF

 Les aidants-proches sont d'un apport indispensable pour notre société et notre système de soins de santé. Cela doit relever d'un vrai choix et non de manquements dans l'offre d'aide, d'hébergement ou de soins.

 Le MR est favorable à un plan interfédéral pour davantage de cohérence, de coordination et d'efficacité.

 Nous sommes favorables à un plan interfédéral pour prendre en compte toutes les mesures à tous les niveaux de pouvoir.

 -

 Le mieux serait de faire un plan interfédéral pour avoir des mesures cohérentes entre les différents niveaux de pouvoir.

 Cela fait partie intégrante de notre programme.

« Êtes-vous favorable à l'élargissement de la reconnaissance comme aidant-proche (loi de 2014) aux situations dans lesquelles la personne aidée réside en institution de manière permanente (maison de repos, centre résidentiel...) ?

	FAVORABLE	COMMENTAIRE FACULTATIF
	✓	Cela figure dans notre programme. Le PS souhaite étendre le statut d'aidant-proche aux aidants-proches de personnes qui vivent en institution et aux jeunes dont l'un des parents est la personne aidée.
		-
	✓	Ecolo veut soutenir davantage les aidants-proches, tout en rappelant qu'elles et ils ne doivent pas être une variable d'ajustement pour combler les manques de financement des structures d'aide.
	✓	Nous sommes prioritairement pour un renforcement de l'encadrement dans les institutions.
	✓	-
	✓	-

« Êtes-vous favorable à adapter la législation sur le droit du travail pour reconnaître les droits suivants aux aidants-proches ?

	PS	MR	ecolo	ptb	Les Engagés	DÉFI
Assouplir ses heures de travail sur la journée	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Aménager ses jours de travail sur la semaine	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Aménager ses semaines de travail sur l'année	✓		✓	✓	✓	✓
Recevoir des dons de congé de ses collègues		✓			✓	
Fractionner des jours de congé en heures			✓	✓	✓	✓
Recevoir un droit au coaching pour mieux concilier le rôle d'aidant-proche avec la vie professionnelle			✓	✓	✓	✓

COMMENTAIRE FACULTATIF

PS Le PS souhaite également instaurer un « congé de conciliation » de 8 heures par an qui permet aux travailleurs et travailleuses de faire face à un imprévu de quelques heures.

MR L'aménagement des heures et des jours de travail doit se faire en accord avec l'employeur et en bonne intelligence.

ecolo -

ptb -

Les Engagés -

DÉFI -

+ Autre réponse

PS La réduction collective de temps de travail et le congé de conciliation.

Les Engagés Prévoir l'assimilation de toutes les périodes durant lesquelles une personne a endossé la fonction d'aidant-proche, tant pour le calcul de la pension que pour les indemnités de chômage afin d'éviter une précarité « reportée ». La pension splitting doit également être mise en place.

[Retour aux questions Droits et avantages](#)

« Êtes-vous favorable à ce que le statut d'aidant-proche soit un des critères pris en compte pour l'octroi prioritaire d'un logement social ?

FAVORABLE

COMMENTAIRE FACULTATIF



Oui mais... Le PS souhaite revoir les critères d'attribution des logements publics afin de mieux les adapter aux besoins de tous, notamment des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.



-



Le statut de personnes en situation de handicap donne droit au point prioritaire.



Nous sommes ouverts sur ce point, même si la priorité est pour le PTB d'augmenter drastiquement le nombre de logements sociaux.



-



-

« Êtes-vous favorable à systématiser la « raison d'équité » pour l'aidant-proche qui souhaite obtenir un revenu du CPAS même s'il n'est pas disponible sur le marché de l'emploi au vu de son rôle d'aidant ?

	FAVORABLE	COMMENTAIRE FACULTATIF
		Il existe des dispenses à la disposition au travail, pour raisons de santé ou d'équité. Le PS est favorable à instaurer une automaticité de ces dispenses moyennant une attestation médicale par exemple.
		-
		-
		-
		-
		Conditionné au contrôle de la réalité quotidienne de l'aide.

« Êtes-vous favorable à l'octroi d'autres droits sociaux dans le cadre de la loi de reconnaissance de l'aidant-proche ?

Actuellement, la loi ne prévoit qu'un seul droit social : le congé thématique pour aidant-proche.

	FAVORABLE	COMMENTAIRE FACULTATIF
		Le PS soutiendra la poursuite des efforts du gouvernement actuel pour octroyer des congés thématiques plus ambitieux pour les travailleurs qui ont un enfant ou un adulte en situation de handicap à charge.
		-
		Prime mensuelle quel que soit le statut de l'aidant-proche, avantage fiscal lors de l'appel à des services d'aide et services de répit.
		Un revenu de substitution et différentes aides matérielles et de services.
		Nous plaidons pour une révision positive de la loi de reconnaissance de l'aidant-proche après audition du secteur afin d'aller plus loin.
		Droit à un complément de revenu, droit à l'aménagement du temps de travail.

« Êtes-vous favorable à la création d'un code Inami spécifique pour encourager une visite de prévention détaillée et un bilan annuel chez le médecin traitant pour les aidants-proches ?

	FAVORABLE	COMMENTAIRE FACULTATIF
	✓	Nous souhaitons supprimer le ticket modérateur d'une visite chez le médecin généraliste et la rendre totalement gratuite. Il n'y aura alors plus d'obstacle financier pour consulter, y compris pour un aidant-proche.
	✓	-
	✓	Écolo souhaite développer le rôle des acteurs de la 1 ^{re} ligne et ainsi intégrer le temps consacré à la prévention et la promotion de la santé par les médecins généralistes dans la nomenclature.
	✓	-
	✓	Nous voulons un rendez-vous annuel de prévention pour chaque personne.
	✓	-

« Êtes-vous favorable à élargir les dispositifs tels que titres-services, ALE et agences d'intérim pour des missions d'assistance personnelle ?

	FAVORABLE	COMMENTAIRE FACULTATIF
		Le PS privilégie le soutien au développement de prestations par des services subventionnés tels que les services d'aides aux familles et aux aînés et les centres de coordination et de soins à domicile.
		-
		-
		Nous sommes ouverts à une concertation avec les syndicats des secteurs sur le sujet.
		-
		-

« Êtes-vous favorable à instaurer en Wallonie et à Bruxelles un dispositif comparable à l'assurance autonomie flamande (« Zorgkas ») qui permet de soutenir les aidants-proches ?

	FAVORABLE	COMMENTAIRE FACULTATIF
	✓	Le PS souhaite créer un forfait individualisé d'autonomie dont les montants seraient modulés en fonction du niveau de la perte d'autonomie et des revenus de la personne.
	✓	-
	✓	-
		Nous ne sommes pas pour une vision assurantielle de la sécurité sociale. Nous défendons une logique solidaire basée sur une contribution selon les moyens pour une activation selon les besoins.
	✓	Notre ministre Alda Greoli a essayé de mettre en place le dispositif pendant la législature 2014-2019. Malheureusement, nous n'avons pas eu de majorité au sein du gouvernement. C'est un dispositif auquel nous tenons.
	✓	-

“ Êtes-vous favorable au développement d'un dispositif de valorisation des acquis de l'expérience (VAE) et des compétences, tant pour les jeunes aidants-proches que pour les adultes dans le cadre d'une insertion sociale et professionnelle ?

	FAVORABLE	COMMENTAIRE FACULTATIF
	✓	Le PS veut que les travailleurs dans la santé accèdent aux titres et qualifications de spécialisations via l'ancienneté et la formation permanente.
	✓	-
	✓	-
	✓	-
	✓	-
	✓	-

“ Parmi les avantages suivants, quels sont ceux qui devraient selon vous être accordés aux aidants-proches ?

Gratuité du stationnement près de chez la personne aidée		✓		✓		✓
Droit à une carte riverain près de chez la personne aidée	✓	✓		✓	✓	✓
Gratuité des transports en commun lors de l'accompagnement de la personne aidée	✓	✓		✓	✓	✓
Accès aux tarifs sociaux	✓			✓		
Octroi de chèques culture comme aux articles 27	✓		✓	✓	✓	
Doubler la quotité exemptée d'impôt						

COMMENTAIRE FACULTATIF



L'aide et le soutien que les aidants-proches apportent ne peuvent pas porter atteinte à leur propre bien-être. Le PS veut, entre autres, pouvoir leur octroyer le statut de bénéficiaire d'intervention majorée (BIM).



-



Les TEC doivent être accessibles financièrement tout le temps. Après les réductions ciblées, nous souhaitons continuer la réduction et l'étendre à la SNCB.



Dans la situation actuelle, nous sommes favorables à ce que les aidants-proches bénéficient de tous les avantages sociaux. Mais notre objectif est de leur donner un revenu digne.



-



-



Autre réponse



Augmenter la quotité exemptée, mais pas la doubler.

“ Parmi les dispositifs suivants permettant l’accompagnement des aidants-proches après le décès de leur proche, pour lesquels êtes-vous favorable ?

						
Une aide à l'insertion sociale et/ou professionnelle	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Un soutien psycho-social	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Un congé de deuil de 5 jours ouvrables (en plus des congés de deuil existants)				✓	✓	✓

COMMENTAIRE FACULTATIF



Une étude explique les conséquences en matière de santé mentale et physique qu'a le rôle d'aidant. Leur permettre un accompagnement pour se réinsérer socialement et professionnellement est important.



-



-



-



-



-

“ Êtes-vous favorable à la création d'un espace démocratique et représentatif pour les aidants-proches comme le Parlement des aidants en Écosse ?

	FAVORABLE	COMMENTAIRE FACULTATIF
	✓	Le PS préconise une extension de la participation citoyenne par des conseils consultatifs dans les communes et provinces et des commissions citoyennes ou mixtes citoyens-élus dans les assemblées et conseils.
		-
	✓	À l'image d'un conseil consultatif par exemple.
	✓	-
		Ils doivent être présents dans des assemblées citoyennes pour y refléter leur réalité. Les assoc' qui les représentent doivent continuer à sensibiliser le politique. Leur peu de temps de répit doit être consacré au repos et à la déconnexion.
	✓	-

« Avez-vous une autre proposition concrète pour faire avancer la protection et le soutien des aidants-proches ?

OUI	PROPOSITION
 	En concertation avec le secteur, le PS veut créer auprès de l'Aviq et d'Iriscare un observatoire de l'aidance chargé de la collecte de données et d'études liées à ce statut.
	-
	-
 	Renforcement des PMS pour un dépistage précoce, prise en charge par la Sécu de l'adaptation des lieux de vie, densification et gratuité des transports, augmentation des revenus de remplacement au-dessus du seuil de pauvreté.
 	Rendre le congé aidant-proche accessible à l'ensemble des travailleurs du secteur privé et du secteur public, étendre la possibilité d'aménagements raisonnables et de soutien tout au long de la scolarité et des études des jeunes aidants-proches.
	-

« Êtes-vous favorable à la déductibilité fiscale des éléments suivants au bénéfice d'un aidant-proche et de la personne aidée ?

	PS	MR	ecolo	ptb	Les Engagés	DÉFI
Appel aux services de répit	✓		✓		✓	✓
Aides à domicile	✓				✓	✓
Hébergement de la personne aidée					✓	✓
Achat d'une voiture					✓	
Abonnement aux transports en commun	✓		✓		✓	✓
Assurance familiale ou en responsabilité civile						✓

COMMENTAIRE FACULTATIF



La fiscalité peut aider à soutenir les aidants-proches mais il faut une approche globale en identifiant les besoins prioritaires et les dépenses y afférentes afin de voir quels sont les régimes fiscaux pouvant être mis en place.



-



-



-



-



-



Autre réponse



Le MR n'est pas opposé à certaines fiscalités différentes selon les situations. Néanmoins, nous sommes favorables à des baisses linéaires et transversales de la fiscalité, spécifiquement pour celles et ceux qui travaillent.



Le PTB n'est pas favorable à une diminution des rentrées qui servent à financer la sécurité sociale, mais nous souhaitons rendre tous ces services plus accessibles par une intervention publique.

« Êtes-vous favorable à rendre plus accessibles les transports scolaires et taxis sociaux aux jeunes aidants-proches ?

FAVORABLE

COMMENTAIRE FACULTATIF



Il faut pouvoir soulager le quotidien des jeunes aidants-proches.



-



-



-



-



-

“ Êtes-vous favorable à l'assouplissement des conditions d'accès aux bourses d'étude aux jeunes aidants-proches ?

	FAVORABLE	COMMENTAIRE FACULTATIF
	✓	Le PS est favorable à étendre le statut d'aidant-proche aux aidants-proches de personnes qui vivent en institution et aux jeunes dont l'un des parents est la personne aidée.
	✓	-
	✓	Écolo souhaite plus de bourses pour plus de bénéficiaires.
	✓	-
	✓	-
	✓	-

“ Êtes-vous favorable à l'élargissement du statut d'étudiant à besoins spécifiques à l'ensemble des jeunes aidants-proches fréquentant l'enseignement obligatoire et supérieur, en ce compris les CEFA ?

	FAVORABLE	COMMENTAIRE FACULTATIF
	✓	-
	✓	-
	✓	-
	✓	-
	✓	-
	✓	-

“ Êtes-vous favorable à la création obligatoire d'un « Référent jeunes aidants-proches » dans chaque école de l'enseignement obligatoire et supérieur ?

FAVORABLE

COMMENTAIRE FACULTATIF



Nous ne comprenons malheureusement pas la demande et le rôle qui serait dévolu à ce référent jeunes aidants-proches.



Attention néanmoins à ne pas démultiplier les « référents » afin de garder une cohérence dans les organisations et à ne pas surcharger les agents de l'enseignement, déjà confrontés à de nombreux changements sur le terrain.



Écolo privilégie la collaboration PMS/École avec une refonte globale des missions & moyens et défend la reconnaissance du statut aidant-proche comme étudiant à profil spécifique.



-



-



-

« Êtes-vous favorable à l'instauration en Wallonie et à Bruxelles d'un système de « Kindreflex » comme cela se fait en Flandre ?

	FAVORABLE	COMMENTAIRE FACULTATIF
	✓	Le PS s'engage à protéger les enfants en danger et lutter contre la violence à leur égard en renforçant la formation des professionnels, l'accueil d'urgence et les équipes SOS-Enfants, équivalent du Kindreflex.
	✓	-
	✓	-
	✓	-
	✓	-
	✓	-

“ Êtes-vous favorable à l'obligation d'information sur le statut d'aidant-proche lors de l'octroi de statuts sociaux spécifiques par les administrations et les mutuelles (handicap, maladie chronique, maladie grave...) ?

	FAVORABLE	COMMENTAIRE FACULTATIF
	✓	Le PS soutient une simplification administrative de la reconnaissance du statut d'aidant-proche en clarifiant et standardisant la procédure de reconnaissance avec ou sans accès aux droits sociaux.
	✓	-
	✓	-
	✓	-
	✓	-
	✓	-

« Êtes-vous favorable à la création obligatoire d'un référent aidants-proches dans les lieux suivants ?

						
Dans chaque commune			✓	✓	✓	✓
Dans chaque hôpital	✓	✓		✓	✓	✓
Dans chaque structure d'accueil des personnes en perte d'autonomie (handicap, santé mentale, grand âge...)	✓	✓		✓	✓	✓

COMMENTAIRE FACULTATIF



Le PS veut renforcer et financer le rôle de l'hôpital dans l'éducation à la santé dont les groupes de parole pour aidants-proches, une formation pour les familles vivant avec un dément ou un autiste, etc.



-



-



-



Pour les référents aidants-proches au niveau de chaque commune, il faudrait leur donner une compensation financière.



-


Autre réponse


Dans les mutuelles

« Êtes-vous favorable à l'organisation obligatoire d'une formation sur l'aide (statut, charge...) aux acteurs suivants, dans la formation initiale et dans la formation continue ?

						
Enseignants	✓			✓		✓
Agents PMS et services sociaux des établissements scolaires	✓		✓	✓	✓	✓
Secteur jeunesse élargi	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Médecins	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Personnel infirmier	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Acteurs du monde judiciaire	✓	✓	✓	✓		
Employeurs	✓	✓	✓	✓		✓

COMMENTAIRE FACULTATIF



Le PS veut sensibiliser les employeurs, les conseillers en prévention et les personnes de confiance à l'aide et aux conséquences pour les aidants-proches, notamment en termes d'adaptation du temps de travail.



-



-



-



-



-

« Êtes-vous favorable à la création d'un label pour les communes, les entreprises et les écoles qui promeuvent des pratiques responsables et proposent des avancées concrètes pour les aidants-proches ?

	FAVORABLE	COMMENTAIRE FACULTATIF
	✓	-
	✓	-
	✓	-
	✓	À condition que la labélisation soit mise en place par une structure publique avec des critères clairs.
	✓	-
	✓	-

« Êtes-vous favorable à ce que tous les temps consacrés à aider un proche dépendant soient inclus dans le calcul de la pension des aidants-proches ?

	FAVORABLE	COMMENTAIRE FACULTATIF
	✓	-
	✓	Cette mesure doit s'inscrire dans une volonté de réforme globale du point des périodes assimilées dans le calcul de la pension.
	✓	-
	✓	-
	✓	-
	✓	-

“ Vous engagez-vous à accorder la reconnaissance à nos associations (Aidants Proches Wallonie, Aidants Proches Bruxelles, Jeunes & Aidants Proches) afin qu’elles puissent pérenniser leurs activités et ne plus devoir dépendre de subsides facultatifs remis en question chaque année ?

Oui, par décret ou ordonnance				✓	✓	
Oui, par agrément	✓	✓	✓			✓

COMMENTAIRE FACULTATIF



La forme et le type de reconnaissance doivent être discutés avec le secteur et tenir compte des crédits budgétaires disponibles. L'agrément est une possibilité, il en existe d'autres.



-



-



Le PTB est pour une reconnaissance stable.



-



-

Pour en savoir plus

Nos 40 revendications adressées au monde politique en juin 2023 se trouvent dans notre mémorandum, élaboré avec des aidants-proches et des professionnels du secteur.

Nous l'avons également résumé au sein de 10 grandes priorités.

Ces deux documents peuvent être téléchargés ici : <https://bit.ly/3wsJGRI>



Aidants Proches ASBL



Route de Louvain-La-Neuve, 4 bte 2, 5001 Belgrade



+32 (0)81/56.03.33



communication@aidants.be



www.aidants-proches.be